

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
DU 26 JUIN 1986

ETAIENT PRESENTS :

Collège A' : Monsieur BRUNEEL, Madame DOUCHEZ, Messieurs
FIOROT, FLAMME, FLORENT, GIUSTO, HORLING,
LE RAY, SOENEN, WILLAEYS.

Collège B' : M. DUPIN

Collège C-C1 : Messieurs BLAISE, DEFOSSEZ, MACHELART, PETIT,
ROGER.

Collège C-C'2 : M. MILLOT

Collège D-D'1 : TROUALEN.

Collège D-D'2 : Messieurs CALLEGARI, LASCOMBE.

PERSONNALITES EXTERIEURES :

M. FABRE, représentant M. BLOCH Président du C.I.S.E. Nord
Pas.de.Calais

INVITEES :

Madame CLEUET, Chef de Cabinet,
Madame DELPORTE, Directrice du Service Commun de
Documentation Universitaire.

ETAIENT EXCUSES :

Madame BECQUART, Messieurs AGNIEL, CHEVALIER, PATOTZKI.

ONT DONNE POUVOIR :

Monsieur ANGUE à Monsieur WILLAEYS
Monsieur COQUET à Monsieur FIOROT
Monsieur BRICOUT à Monsieur BLAISE
Monsieur WAXIN à Monsieur BLAISE

Le Vice-Président Recherche ouvre la séance en présentant les excuses de Monsieur Pierre TISON retenu par la Conférence des Présidents à PARIS - et propose - l'annulation du point 4 de l'ordre du jour, le dossier n'étant pas suffisamment élaboré et le remplacement par le point 5 (Groupes de Formations Doctorales) suivi des questions diverses afin que les non-enseignants puissent assister aux débats.

Ce point de vue est adopté à l'unanimité.

I - CHOIX DES REPRESENTANTS DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS DANS LES INSTANCES REGIONALES.

Les propositions soumises par le Vice Président Recherche ont été étudiées par le Président et lui-même, avec la volonté de voir représentés tous les laboratoires de l'Université, de choisir des hommes qui représentent l'Université dans sa globalité et qui tiennent informées les instances responsables ; le manque de temps lié aux nouvelles circonstances créées par la Loi DEVAQUET n'a pas permis de discuter cette liste en Equipe de Direction et en bureau du Conseil Scientifique.

ORGANISMES EXTERIEURS

REPRESENTANTS

Association pour le Développement de la Recherche et l'Innovation dans le Nord-Pas de Calais - A.D.R.I.N.O.R.D.

M. le Président ou son représentant
M. J.P. CALLEGARI.

Association Lilloise d'Information et d'Animation Scientifique et Culturelle -A.L.I.A.S.

M. LEBEL
M. LE RAY

Agence Nationale de Valorisation de la Recherche - A.N.V.A.R. -

Responsables Scientifiques des contrats ANVAR

A.P.P.L.I.C.A. (Carrefour Nord Européen des Applications Informatiques et Electroniques) - salon -

M. J.P. CALLEGARI

A.N.C.E. - Création d'entreprises

M.le Président
M. CALLEGARI, Chargé de Mission V.R.T.T.
M. ANGUE, V.P.
Formation Continue

Centre Technique des Industries Mécaniques - C.E.T.I.M. -

M. le V.P. Recherche ou son représentant, membre du bureau du Conseil Scientifique

Centre de Recherche sur les Eco-
nomies et Sociétés Industrielles
- C.R.E.S.I. - = I.F.R.E.S.I.

M. HORLING

Centre Régional d'Enseignement de la Productique - CREP - Conseil d'Administration (3 sièges : Pt.+2 membres)	M. SOENEN (Directeur) M. le Président ou son représentant M.ANGUE ou RAVALARD
Centre Européen John HOPKINS	M. le V.P. Relations Extérieures
C.R.R.P. (Recherche Productique)	Docteurs en Automa- tique
C.R.T.A.T.P.(Transfert Produc- tique) CENTRE REGIONAL DE TRANS- FERT ET D'ASSISTANCE TECHNOLOGIQUE EN PRODUCTIQUE	M. SOENEN, Directeur du CREP M. le Président MM. ANGUE et DUPAS ses représentants
C.O.S.T. en Productique(Comité d'Orientation Scientifique et Technique regroupant la recher- che, l'enseignement et le transfert	M. le Président
Création d'entreprises et filiales Groupe de travail au MEN	M.J.P.CALLEGARI M.J.C. ANGUE
Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action Régio- nale - DATAR - et Fonds d'Industrialisation du Bassin Minier - FIBM - Préf.	M. le Président
Energie (Formation et Recherche)	MM.TOURNIER et LE RAY
Equipements mi-lourds	M. le V.P. Recherche assisté par les au- teurs des dossiers
Filière Electronique - Informatique - Productique	Directeurs d'Instituts concernés
Génie Biologique et Médical	MM.BRIDOUX et LÉPOUTRE
Groupe Régional Recherche Transports -G.R.R.T.- Directoire 2 membres Conseil Scientifique	M. le Président ou son représentant M.RAVALARD M. ANGUE
O.N.E.R.A. Office National d'Etudes et de Recherche Aéro-Spatiale	M. LE RAY titulaire M. TOURNIER suppléant
Pôle Mécanique(Recherche, enseignement transfert)	M. le V.P. Recherche *

* l'existence de plusieurs laboratoires de mécanique a amené le Conseil Scientifique à choisir le Vice-Président Recherche comme représentant unique étant entendu que les dossiers seront défendus à la Région par leurs auteurs.

Pôle Qualité	M. BOUTRY
Pôle Microélectronique (M.CONSTANT)	M. BRIDOUX
Réseau Câblé	MM. ANGUE et MORIAMEZ
Réseau Documentaire Régional en Sciences de l'Homme et de la Société	Mme DELPORTE M. HORLING

II - DEFINITION DE CRITERES DE RECRUTEMENT POUR LES ENSEIGNANTS VACATAIRES.

Le Vice-Président Recherche attire l'attention sur deux aspects essentiels de ce problème :

- le manque de qualification minimale d'un certain nombre de vacataires recrutés pour l'enseignement, en particulier en Formation Continue, qui ne peut que ridiculiser l'Université (le Vice-Président en cite maints exemples).

- le manque de respect de la législation qui engage dangereusement la responsabilité tant financière que civile de l'Université. Le Président a déjà envoyé une note de service à ce sujet aux Directeurs d'Instituts concernés par ce problème mais souhaite que le Conseil Scientifique définisse les critères des "occasionnels" et les moyens de garantir leur qualification.

Après débat, il est admis que :

. sont occasionnels ceux qui font moins de 15 H de cours (soit 22,5 éq. T.D.) par an ;

. le Vice-Président Formation Continue est chargé de proposer une commission qui appréciera les compétences des candidats devant intervenir en Formation Continue.

. un contrat de travail, type, préparé par les services de l'Université sera soumis à l'intervenant et signé par le Président avant tout travail.

III - RATTACHEMENT DU LABORATOIRE DU PROFESSEUR ARQUES A L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS.

Le Vice-Président Recherche rappelle le résultat de son enquête préliminaire auprès de Messieurs les Professeurs THOMAS et ARQUES, effectuée à la demande du Conseil Scientifique, et propose de concentrer le débat sur l'aspect juridique de ce problème, afin d'éviter des discussions sans possibilité d'aboutir à une réelle et urgente solution.

Il résume ensuite les données du problème ainsi envisagé :

- a - M. ARQUES est bien Professeur à L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ;
- b - M. le Président MALVACHE a bien nommé M. ARQUES Directeur du Laboratoire en question ;
- c - Le Laboratoire de Recherches existe réellement ;
- d - La convention entre l'Université de PARIS XII et l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS représentée par M. le Président MALVACHE concernant la coopération entre le Laboratoire de Recherches de M. ARQUES et l'Université de PARIS XII a obtenu un avis favorable du Conseil Scientifique de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis dans la séance du 9 Mars 1984.

Le Vice-Président Recherche demande au Conseil si juridiquement il est possible d'interdire à un Professeur de faire de la recherche au sein de son Université.

D'un autre côté, le Président TISON ne dispose actuellement d'aucun local pour accueillir le Laboratoire de recherches de M. ARQUES (ceci dans l'attente de la construction des locaux de l'ENSI).

Monsieur ARQUES doit s'intégrer.

- Devant deux comportements diamétralement opposés :
- d'une part, le refus catégorique de M. le Professeur THOMAS d'accepter M. ARQUES au sein du Laboratoire qui se situe dans le Hall des Machines,
 - et d'autre part de l'exigence de M. ARQUES d'être réintégré dans la totalité de ses fonctions,

le Vice-Président Recherche demande au Conseil Scientifique de bien vouloir statuer sur ce cas ou à défaut de proposer des solutions viables.

Il ajoute, à titre d'information, que M. ARQUES fera appel à toute décision contraire à ses exigences et est disposé à recourir au Conseil d'Etat.

Après une discussion longue et animée sur les aspects juridiques, techniques et universitaires posés par ce rattachement, les membres du Conseil Scientifique refusent à l'unanimité de se prononcer sur ce sujet.

IV - GROUPES DE FORMATIONS DOCTORALES EXISTANT OU A CREER A L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRESIS.

Madame CLEUET rappelle que le Service de la Scolarité a besoin de connaître, afin de pouvoir inscrire les étudiants à bon escient, les groupes de formation doctorale tels qu'ils sont définis par les arrêtés du 5 Juillet 1984 et les circulaires du 25 Septembre et du 9 Novembre 1984 ; textes qui insistent sur la notion de groupe "étouffé" pouvant assurer l'encadrement, sur le potentiel suffisant de recherche et d'enseignement et sur le nombre suffisant d'étudiants.

Les membres du Conseil Scientifique unanimes, se fiant sur l'article 10 "la préparation de la thèse ou de travaux de doctorat s'effectue normalement, au sein d'un groupe de formation doctorale," estiment que cette préparation peut aussi se faire en dehors d'un groupe et donc, que tous les enseignants habilités à diriger des recherches peuvent encadrer des doctorants.

Par ailleurs, l'ancienne commission des thèses et équivalences est remplacée par le bureau scientifique.

V - QUESTIONS DIVERSES

a - Valorisation de la Recherche et Transferts de Technologies.

Monsieur J.P. CALLEGARI, Chargé de Mission par le Président, présente un rapport sur les missions qui pourraient être celles d'un Service Commun de Valorisation de la Recherche et de Transferts de Technologies (documents distribués).

Le but est de créer rapidement ce service pour demander une aide financière à la Région mais celle-ci ne s'engagera que si l'Université marque une volonté manifeste d'appui à la Valorisation de la Recherche et aux Transferts de Technologies.

La discussion porte sur les moyens de doter financièrement ce service sans accroître trop les prélèvements sur la recherche sachant que pour fonctionner ce service doit être bien doté au départ.

Le Conseil Scientifique émet à l'unanimité un avis favorable sur le rapport de Monsieur J.P. CALLEGARI.

b - Monsieur VAN CEULEBROECK souhaite connaître la ventilation des crédits de recherche. Pour l'instant, chacun peut dépenser ses crédits dans la limite de 80%, et il faut préparer la répartition pour la D.B.M.

c - M. BRUNEEL demande que le Conseil Scientifique se prononce pour l'embauche de personnels sur les contrats de recherche. Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à l'unanimité.

VI - CONSEIL RESTREINT

Le Conseil restreint au corps des Professeurs, Maîtres de Conférences et Maîtres Assistants émet un avis favorable.

- sur les titularisations de M. GERBER José,
Maître Assistant;

Maître Assistant coopérant ;

M. SAURA Bertrand,

- sur les demandes de renouvellement des assistants associés suivants :

25ème section : SCHENA Arcangelo
 RIAHI Slimane

24ème section : KERKENI Naceur

 OUAOU Saïd

29ème Section : EZZEDINE Houcine

 ATTIA Rabah.